

Nom du père * : Prénom :

Profession :

Nationalité : 1 2

Adresse complète :

.....



Nom de la mère * : Prénom :

Profession :

Nationalité : 1 2

Adresse complète :

.....



SCOLARITE ANTERIEURE

Etablissement fréquenté en 2020/2021 :

Adresse :

Classe actuelle : Langue vivante 1 :

| Années scolaires | Classes | Section | Nom des établissements fréquentés antérieurement |
|-------------------------|----------------|----------------|---|
| 2019/2020 | | | |
| 2018/2019 | | | |
| 2017/2018 | | | |

| Nom et Prénom des frères et sœurs | Année de naissance | Etablissement scolaire fréquenté actuellement |
|--|---------------------------|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Nombre d'années d'apprentissage accomplies dans la langue de la section demandée :

Dans quel pays

Langue maternelle :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITE SOUHAITEE

FRANCAIS LANGUE ETRANGERE (concerne uniquement les élèves arrivant de l'étranger ou étant en France depuis moins de 2 ans)

RENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES AUX ELEVES ETRANGERS ou ayant un parcours scolaire particulier

- a. Date d'arrivée en France :
- b. Nombre d'années de pratique du français :
- c. Durée envisagée de la scolarité en France :
- d. Est-ce que votre enfant aurait besoin d'aide pour l'apprentissage de la langue française
 oui non

Un bilan individualisé des besoins en F.L.E. sera fait à la rentrée pour chaque élève au collège.

EVENTUELS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SCOLARITE ANTERIEURE (facultatif) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

| | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Date et signature des parents* : | Date et signature du candidat : |
|----------------------------------|---------------------------------|

*ou noms et signatures des responsables légaux

INFORMATIONS SUR LES SECTIONS INTERNATIONALES DE COLLEGE

Les sections internationales de collège sont destinées à accueillir, dans une même collectivité scolaire, des enfants français et étrangers.

1. LE BUT DES SECTIONS INTERNATIONALES :

Elles permettent aux enfants français et étrangers de suivre des études secondaires avec des professeurs français et étrangers.

- 1) Les enfants français suivent des études secondaires normales et reçoivent un enseignement de langue étrangère dans le cadre des sections confiées à des enseignants étrangers.
- 2) Les enfants étrangers apprennent la langue française par des méthodes appropriées avec des professeurs de français et étudient avec des enseignants de leur nationalité, un programme complémentaire dans leur langue maternelle. Ce programme a notamment pour but de faciliter, en cas de retour, les éventuelles réadaptations à l'enseignement donné dans les pays d'origine.
- 3) Langue Vivante en section internationale :
Entrée en 6^{ème} : Langue de section + Anglais
Entrée en 5^{ème} : Langue de section + Anglais
+ Allemand (hors SI Allemand) ou Espagnol ou Chinois

2. LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPREND :

- 1) Le présent dossier dûment complété
- 2) Des pièces justificatives :

- la **copie** des bulletins scolaires CM2 (1^{er} trimestre / 1^{er} semestre) et CM1

Le dossier complet devra être adressé au secrétariat du collège pour le **05 février 2021** dernier délai (pas d'envoi en recommandé). Un accusé réception de votre demande de candidature vous sera remis.

Les convocations seront envoyées aux familles entre le **15 et le 19 février 2021**.

Pensez à vérifier vos spams. Merci d'écrire lisiblement une adresse mail **valide et consultée régulièrement**.

1. L'ADMISSION AU COLLEGE :

Les candidats seront convoqués à un examen d'aptitude, dans la langue de la section, composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

Les examens d'aptitude en langues auront lieu le 16 mars 2021

L'admission des élèves dans une section internationale est prononcée par l'Inspecteur d'Académie - directeur des services départementaux de l'éducation nationale, sur proposition du chef d'établissement au vu du dossier et des résultats à l'examen.